



we love
technology

DOSSIER D'INFORMATION

(conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

concernant l'implantation d'une installation radioélectrique
pour le site T36838

28/30 Avenue François Mitterrand
59494 PETITE-FORET

Date : 24/07/2019

SOMMAIRE

1. Courrier adressé au Maire
2. Fiche d'identité du site
3. Fonctionnement d'un réseau mobile
4. Motivations de notre projet
5. Phases de déploiement d'une nouvelle installation
6. Détails du projet :
 - 6.1 Extrait cadastral
 - 6.2 Plan de situation à l'échelle
 - 6.3 Plan de masse
 - 6.4 Vue en élévation
 - 6.5 Photos du lieu avant travaux
 - 6.6 Photomontage du lieu après travaux
 - 6.7 Caractéristiques d'ingénierie du projet
7. Calendrier indicatif des travaux
8. Informations complémentaires
9. Etat des connaissances scientifiques

1. COURRIER ADRESSÉ AU MAIRE



Hôtel de ville
A l'attention de Monsieur le Maire
80 Rue Jean Jaurès
59494 PETITE-FORET

La Chapelle d'Armentières, le 24 Juillet 2019

Objet: Dossier d'information relatif au site de radiotéléphonie mobile Bouygues Telecom.
Références : Site BOUYGUES TELECOM T36838
30 Avenue François Mitterrand – 59494 PETITE FORET

Courrier RAR N° : 1A 163 725 6158 2

Monsieur le Maire,

Conformément aux engagements pris par Bouygues Telecom dans le cadre du « guide des bonnes pratiques entre opérateurs et communes » élaboré en partenariat avec l'Association des Maires de France, je vous prie de trouver ci-joint le dossier d'information relatif à l'implantation de notre nouveau relais, 30 Avenue François Mitterrand – 59494 PETITE FORET.

Opérateurs et élus locaux ont convenu que le déploiement des réseaux de téléphonie mobile relève de l'aménagement du territoire et que la présentation d'un dossier d'information, accessible à tout administré souhaitant en connaître les détails, est un gage de transparence.

Dans le cas présent, ce projet est nécessaire pour assurer une bonne qualité de service à laquelle nos clients ont droit.

En effet, la licence délivrée par l'Etat nous autorisant à déployer et exploiter des réseaux de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} génération, prévoit également des obligations en termes de couverture du territoire et de qualité de service à la charge de Bouygues Telecom.

Nous espérons que ce dossier d'information, fidèle aux engagements pris dans le « guide des bonnes pratiques entre opérateurs et communes » et que nous avons souhaité pédagogique, répondra bien aux attentes de précisions de vos administrés.

Nous demeurons aussi à la disposition de tout riverain désirant des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Sylvain MEQUIGNON
Responsable Unité production

Agence Nord,
100 Rue Jean Perrin
59 930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
Siret 449 586 544 00 321
Téléphone + 33 (0)3.57.63.89.39

www.axione.com

AXIONE
SAS au capital de 6 000 000 euros
449 586 RCS Nanterre
Siège social :
130 Boulevard Camélinat
92 240 MALAKOFF Cedex
Siret 449 586 544

2. FICHE D'IDENTITE DU SITE

Commune : PETITE-FORET

Nom du site : T36838

Adresse du site :

28/30 Avenue François Mitterrand – 59494 PETITE-FORET

Coordonnées du site :

X: 680 404

Y: 2 598 260

Z: 34.4m NGF

Le projet concerne une :

Installation d'une nouvelle antenne-relais

Modification substantielle d'une antenne-relais existante

Et fait l'objet de :

Déclaration préalable : **oui** **non**

Permis de construire : **oui** **non**

3. FONCTIONNEMENT D'UN RESEAU MOBILE

Un réseau de télécommunication mobile se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais.

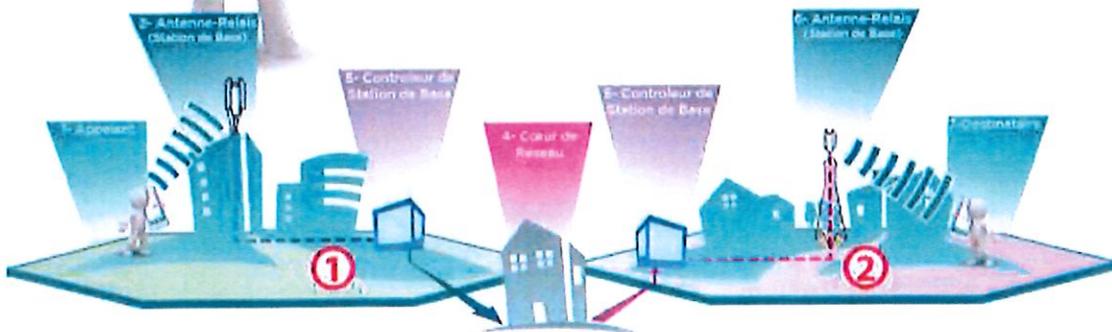
Le volume de communications simultanées (voix et/ou data) des utilisateurs a des conséquences sur le niveau de qualité de service. D'où la nécessité d'adapter le réseau à la réalité des usages pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Concrètement, cela se traduit sur le terrain par :

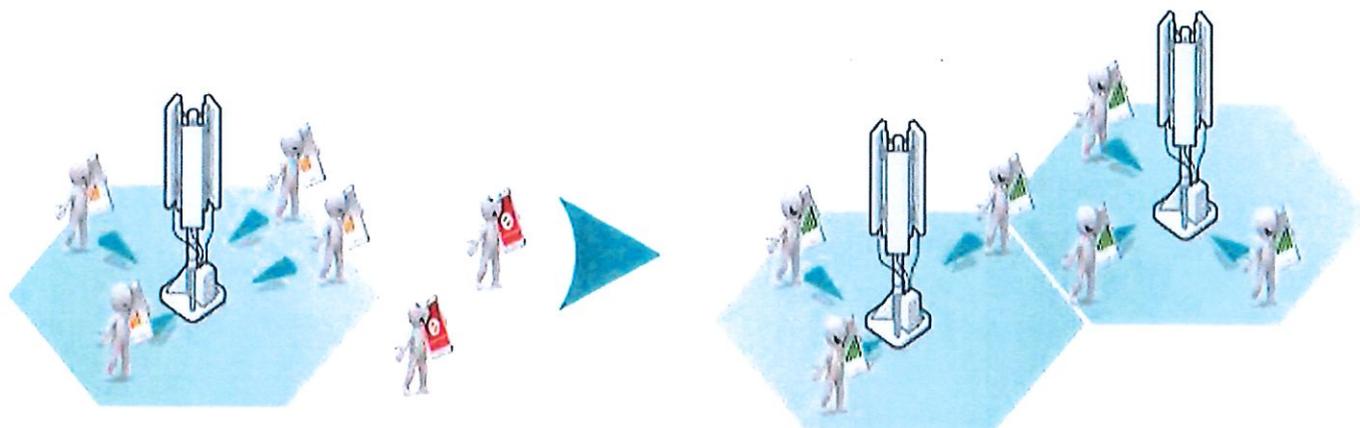
- La continuité des cellules pour éviter toute zone non couverte
- Le rajout de cellules pour fluidifier l'écoulement du trafic
- L'ajout de fréquences sur un site existant pour absorber le trafic



Plus en détail, une communication se déroule de la manière suivante :

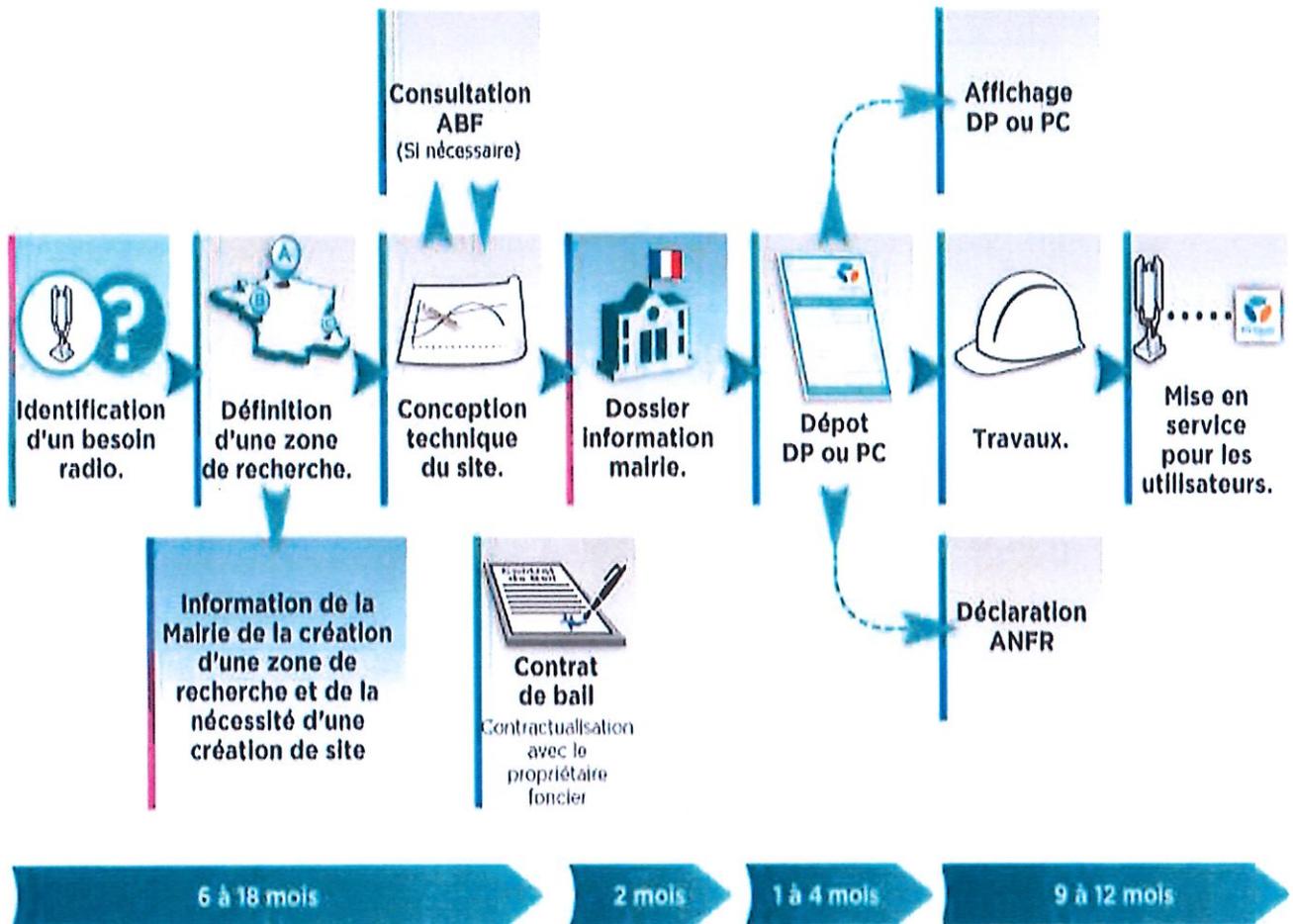


4. MOTIVATIONS DE NOTRE PROJET

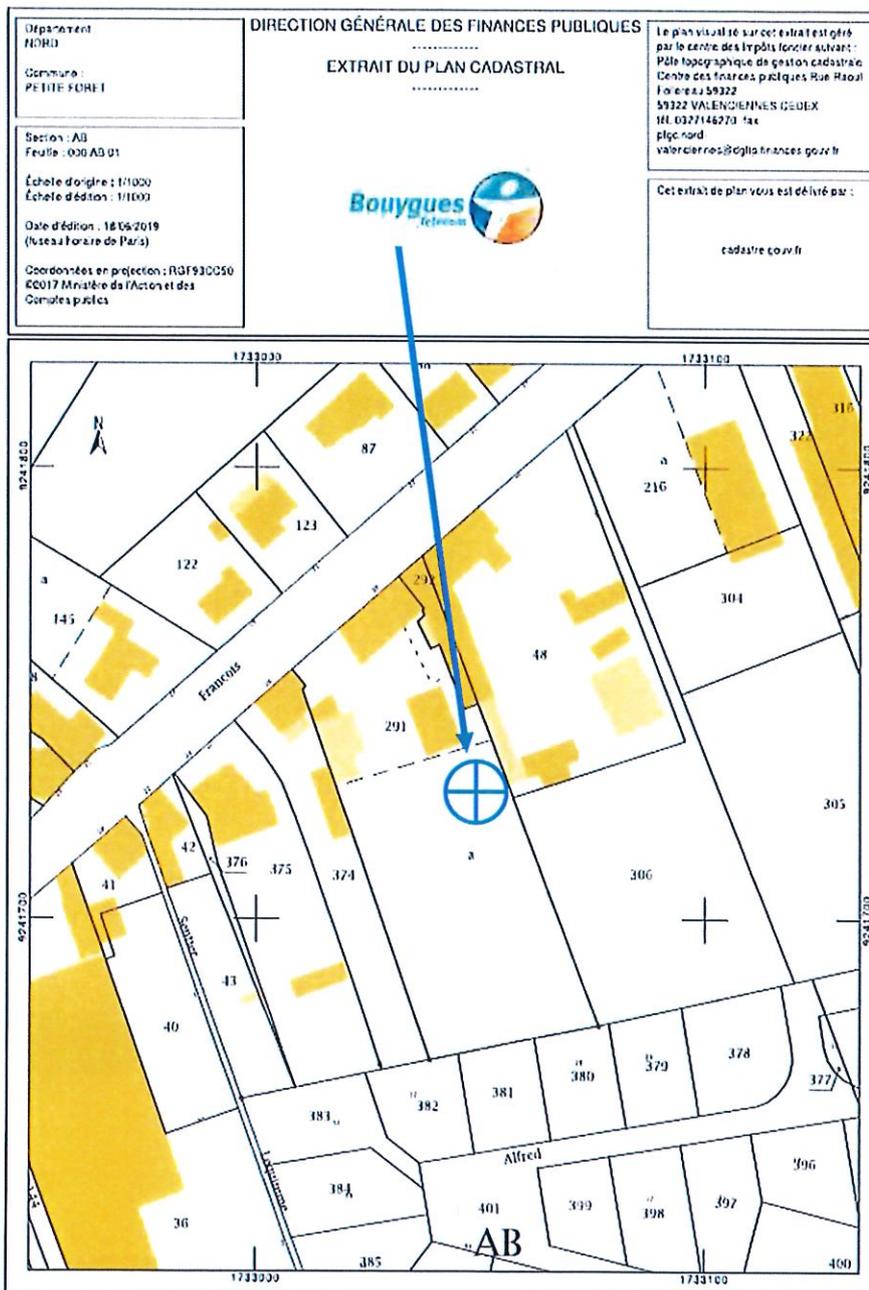


Le développement des usages des smartphones et tablettes a considérablement augmenté le trafic observé dans la zone considérée. Pour répondre à la forte croissance de ces nouveaux usages, Bouygues Telecom souhaite renforcer son équipement antenne. Ainsi, les utilisateurs de la zone pourront bénéficier de débits plus confortables et conformes à leurs usages.

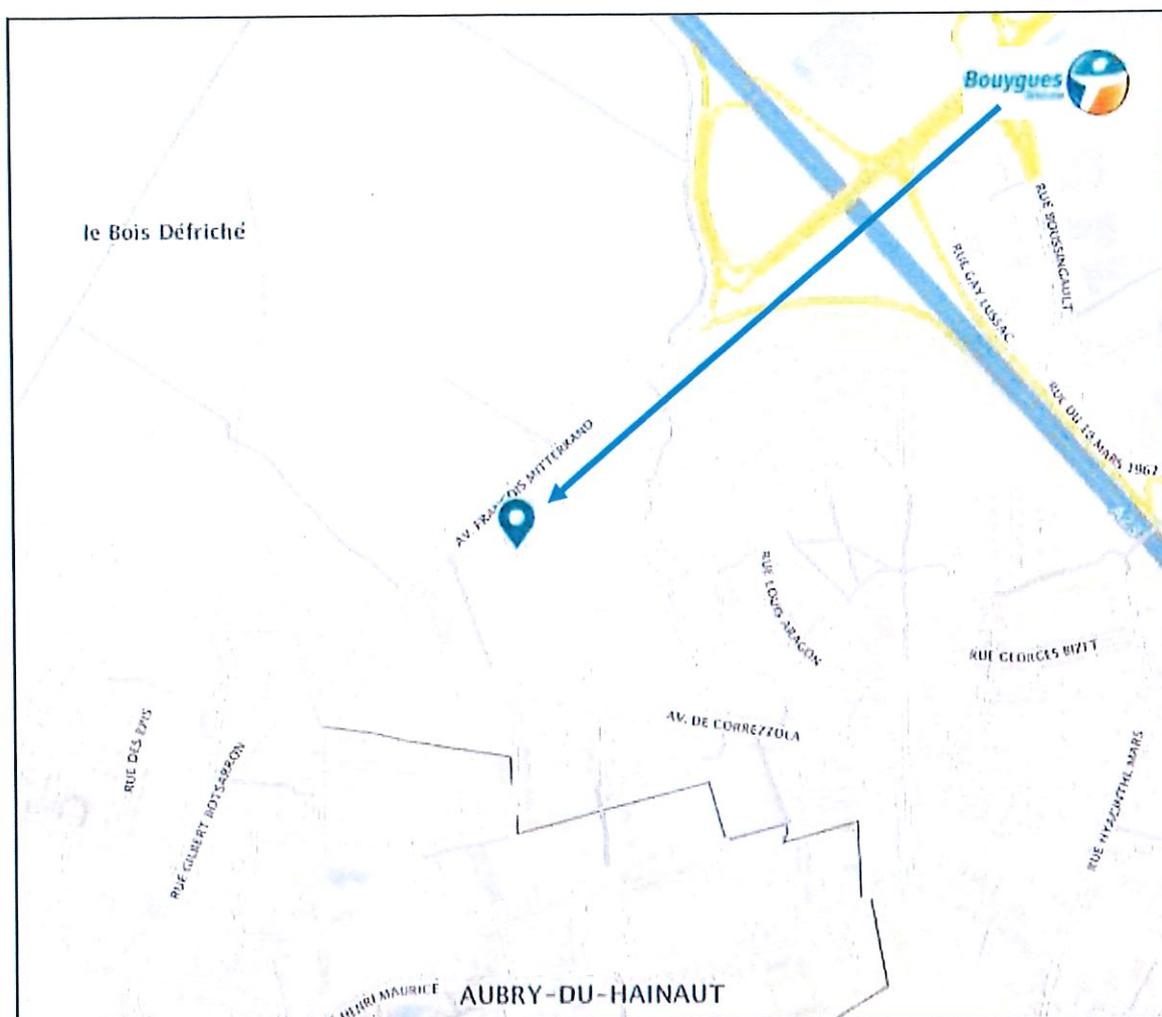
5. PHASES DE DEPLOIEMENT DU PROJET



6.1. EXTRAIT CADASTRAL

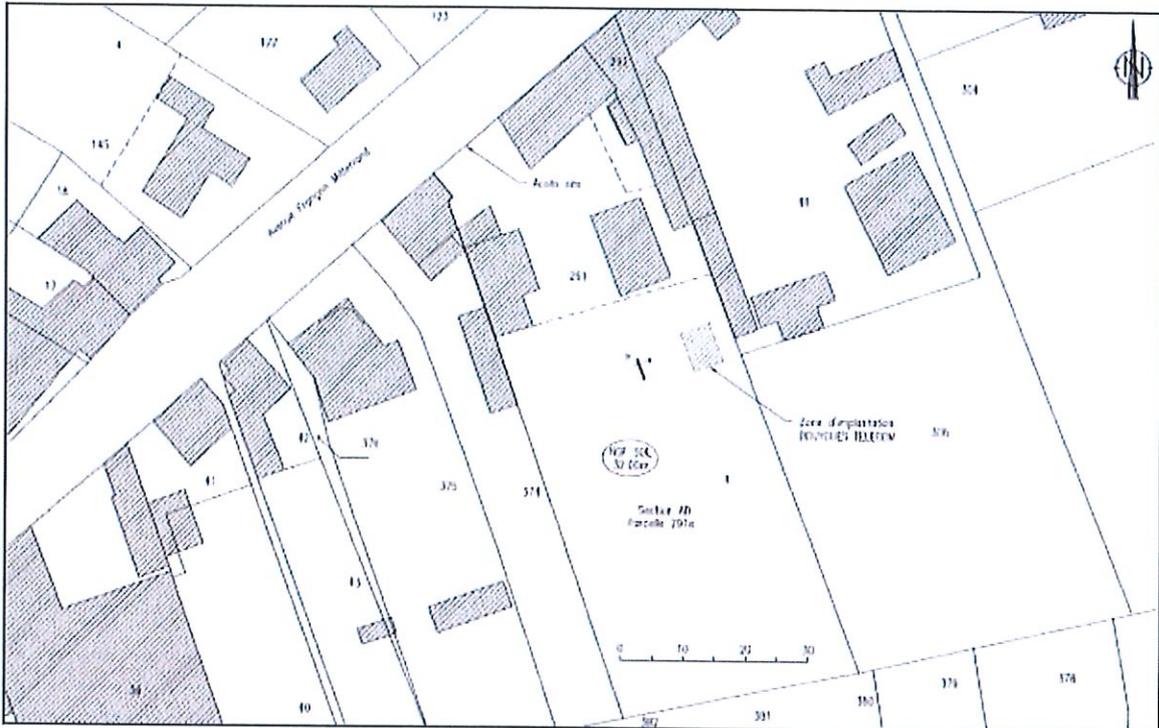


6.2. PLAN DE SITUATION A L'ECHELLE



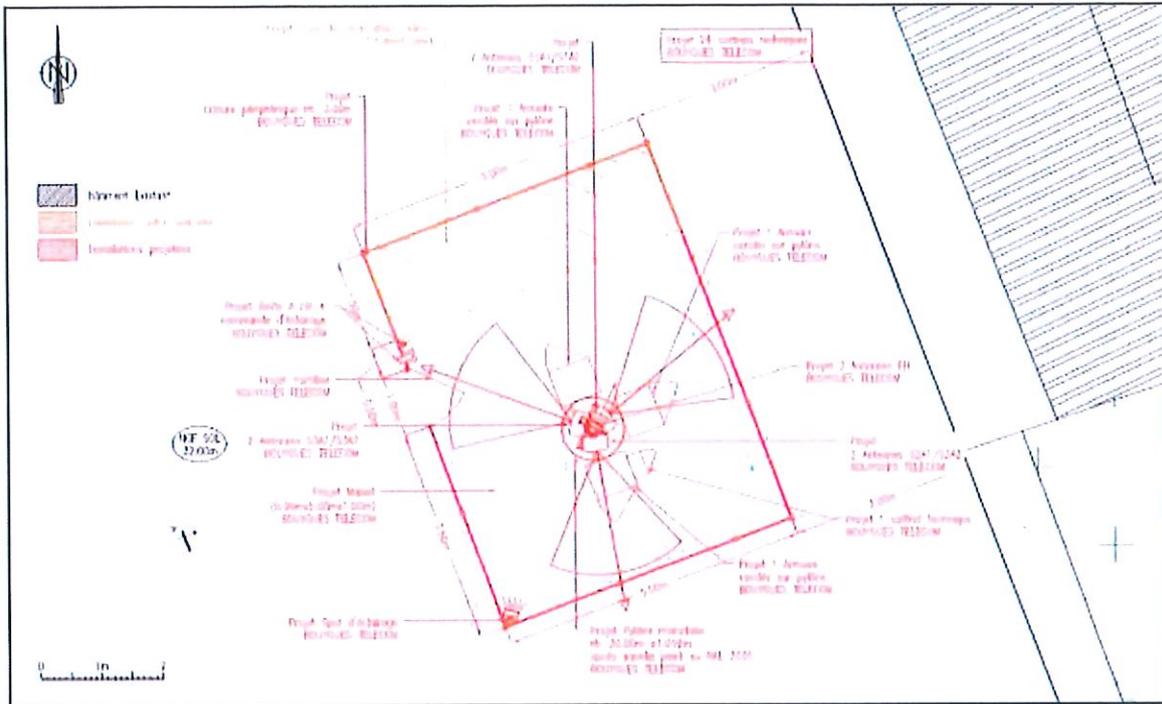
6.3. PLAN DE MASSE

Etat actuel



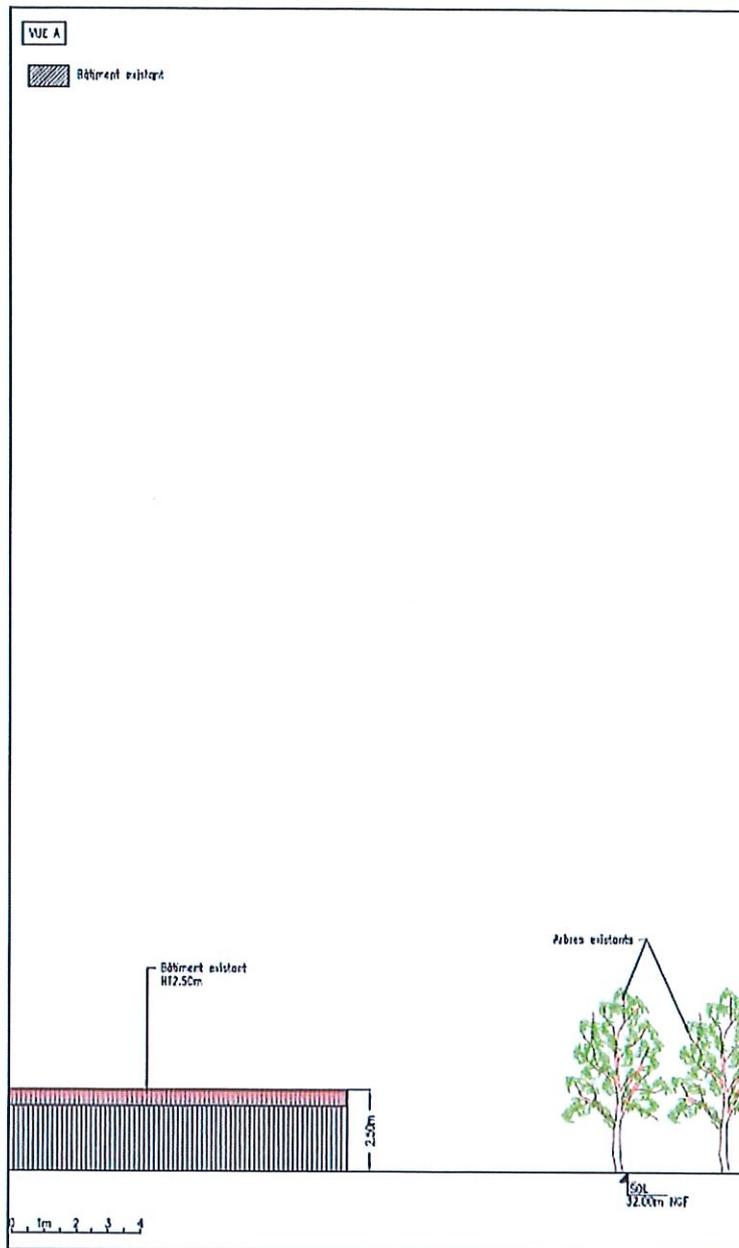
6.3. PLAN DE MASSE

Etat projeté



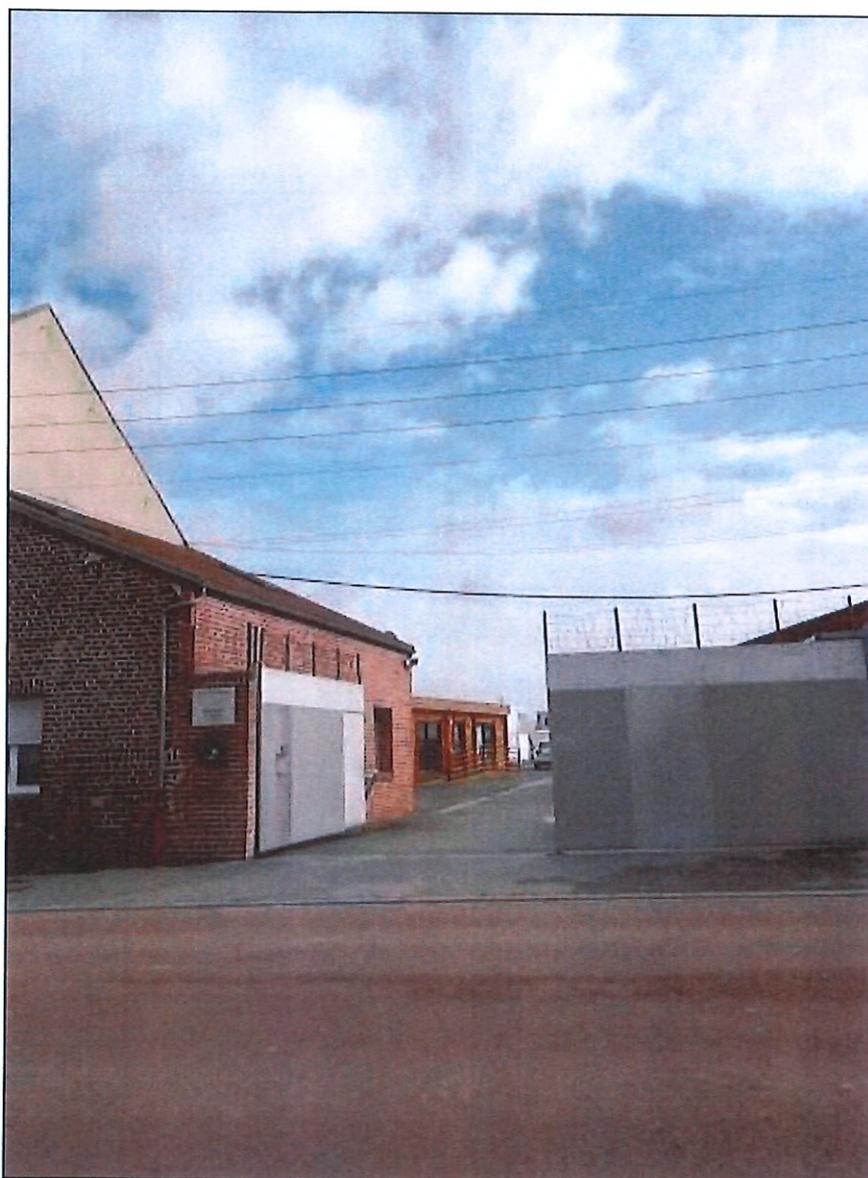
6.4. VUE EN ELEVATION

Etat actuel



6.5. PHOTOS DU LIEU AVANT TRAVAUX

Vue N°1



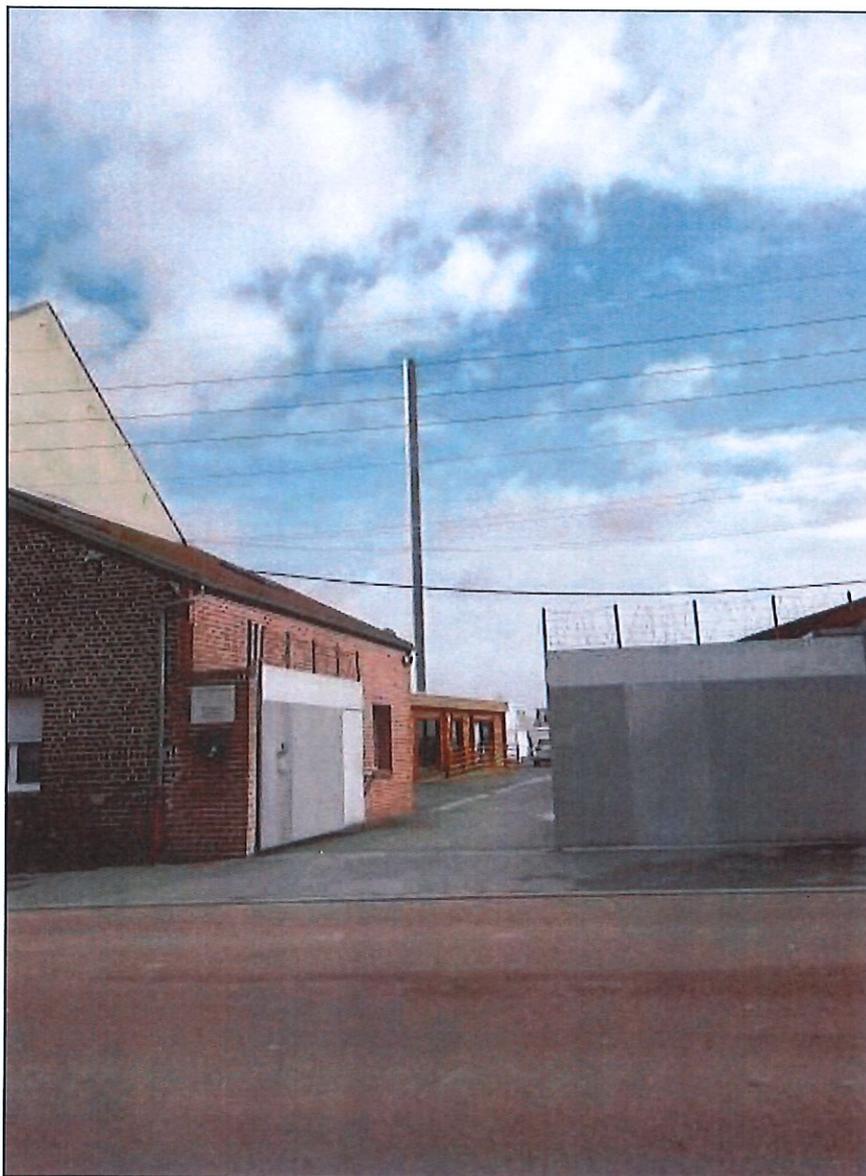
6.5. PHOTOS DU LIEU AVANT TRAVAUX

Vue N°2



6.6. PHOTOMONTAGE DU LIEU APRES TRAVAUX

Vue N°1



6.6. PHOTOMONTAGE DU LIEU APRES TRAVAUX

Vue N°2



6. 7. LES CARACTERISTIQUES D'INGENIERIE DE L'INSTALLATION PROJETEE

Nombre d'antennes à installer : 3

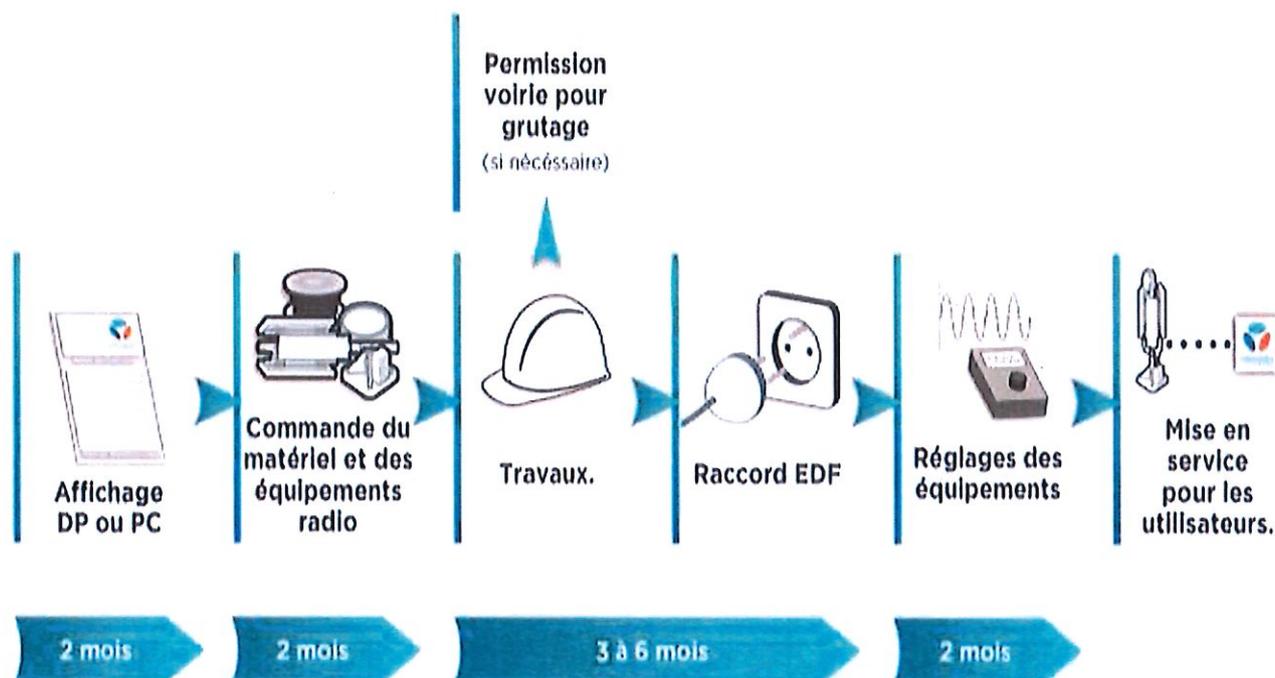
N° d'antenne	Génération de système mobile	Gammes de fréquences (Mhz)	Azimut ¹	Hauteur par rapport au sol	Tilt prévisionnel ²	Puissance Isotrope Rayonnée (dBW)	Puissance Apparente Rayonnée (dBW)
1	LTE	700	50°	25.90m/ 57.90m NGF	8°	0	0
	LTE	800				34	31.85
	GSM/UMTS	900				30	27.85
	LTE	1800				35	32.85
	LTE	2100				0	0
	LTE	2600				0	0
2	LTE	700	170°	25.90m/ 57.90m NGF	8°	0	0
	LTE	800				34	31.85
	GSM/UMTS	900				30	27.85
	LTE	1800				35	32.85
	LTE	2100				0	0
	LTE	2600				0	0
3	LTE	700	290°	25.90m/ 57.90m NGF	8°	0	0
	LTE	800				34	31.85
	GSM/UMTS	900				30	27.85
	LTE	1800				35	32.85
	LTE	2100				0	0
	LTE	2600				0	0

¹Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

²Tilt prévisionnel : angle d'inclinaison de l'antenne par rapport à la verticale

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Bouygues Telecom s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

7. CALENDRIER INDICATIF DES TRAVAUX



Bouygues Telecom s'engage, dès lors que tous les éléments seront connus, à informer le maire de la commune de la date effective des travaux ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public ?

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

oui, balisé **non**

- Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

Si la réponse est oui, liste des établissements en précisant pour chacun : le nom, l'adresse, l'estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

oui **non**

Nom	Nature	Adresse	Estimation de champs reçus en V/m	Estimation en % de la valeur limite ³

³selon décret n° 2002-775

Votre contact pour ce projet :

M. Marc Arnold
Directeur Relations Territoriales Réseau
Nord et Est
6 Rue Eugénie Brazier – CS10440
67412 ILLKIRCH CEDEX

Mme Céline THOMAS
Chef de projet Déploiement Initial
Tél : 07.63.20.81.81
ce.thomas@axione.fr

M. Laurent Loup
Responsable des Relations Territoriales
Réseau Nord et Est
LLOUP@bouyguetelecom.fr

